

# **LA PLACE ET LA FORME DE L'ÉDUCATION MUSICALE A L'ÉCOLE OBLIGATOIRE**

## **UNE SITUATION ENTRE UNIFORMITÉ INTERNATIONALE ET PARTICULARITÉS NATIONALES – PERSPECTIVES COMPAREES**

### **SYNTHESE**

L'intérêt pour cette étude découle de notre récente pratique de l'enseignement de la musique dans les cycles d'orientation fribourgeois. En effet, les nombreuses remarques négatives entendues chez nos élèves et parfois nos collègues à propos de l'éducation musicale, telle qu'elle est proposée actuellement, nous ont interpellés et fait prendre conscience de la faible considération de cette branche dans notre société actuelle. Nous avons alors commencé à nous interroger sur le contenu de l'enseignement de l'éducation musicale à l'école. Dans ce contexte, l'opportunité d'effectuer une étude qui compare l'éducation musicale de plusieurs pays et qui nous permette de découvrir les débats internationaux actuels concernant l'éducation musicale nous a alors paru extrêmement intéressante. Nous avons donc choisi d'étudier les spécificités et la place de l'éducation musicale dans des pays aux caractéristiques géographiques, culturelles et politiques très différentes de celles du nôtre. Nous souhaitons ainsi observer si, dans d'autres pays, les problématiques sont similaires aux nôtres, tout en essayant de comprendre à quoi tient le système d'éducation musicale d'un pays.

La première partie du travail présente les diverses problématiques internationales concernant l'éducation musicale durant la dernière décennie. Nous pouvons en rappeler trois. La première concerne le statut paradoxal de l'éducation musicale actuel. En effet, les bénéfices que les élèves retireront des cours d'éducation musicale sont globalement reconnus par la société et par les politiques. Toutefois, l'éducation musicale est peu soutenue par ces mêmes politiques lorsqu'il s'agit d'investir concrètement dans cette branche. Une deuxième question récurrente dans les débats d'aujourd'hui concerne l'intégration dans les cours d'éducation musicale des musiques actuelles appréciées et connues des élèves. En effet, au sein des enseignants d'éducation musicale, il existe deux tendances : la première privilégie la possibilité de permettre aux élèves de découvrir des nouveaux horizons musicaux grâce aux cours d'éducation musicale, tandis que la seconde défend d'avantage les bénéfices de l'intégration

des musiques actuelles dans les cours. En effet, ces dernières comprennent un lien avec le quotidien et les expériences extra-scolaires des élèves. La troisième problématique concerne l'emprise de l'éducation musicale occidentale dans les pays non-occidentaux. En effet, dans de nombreux pays d'Asie et d'Afrique, pour diverses raisons, l'éducation musicale est encore réalisée suivant un modèle occidental. Or, actuellement, les recherches en éducation musicale montrent les bénéfices de l'intégration des musiques traditionnelles dans les cours afin notamment de les préserver ou de créer un lien entre les élèves et leur environnement quotidien.

La méthodologie choisie pour ce travail consiste en une étude de quatre systèmes d'éducation musicale de quatre pays spécifiquement choisis (la Suède, l'Estonie, le Japon, la Côte d'Ivoire). Les documents utilisés pour l'étude sont les plans d'études, ainsi que des articles débattant ou présentant l'éducation musicale des pays concernés. Le but étant, au travers de l'étude des quatre pays, de répondre à la question principale de ce travail et aux sous-questions de recherche. La question principale est la suivante : quels sont les déterminants influençant le système d'éducation musicale d'un pays ? Les sous-questions de recherche sont les suivantes :

- 1) Quels sont les domaines d'études<sup>1</sup> qui apparaissent dans les systèmes d'éducation musicale de plusieurs pays?
- 2) Quelles sont les influences des politiques éducatives d'un pays (objectifs et finalités de l'éducation) sur son système d'éducation musicale ? L'éducation musicale d'un pays développe-t-elle chez les élèves les buts, les orientations et les valeurs présents dans le système d'éducation du pays ? Les politiques influencent-elles l'éducation musicale par leur soutien ?
- 3) Comment la tradition musicale<sup>2</sup> d'un pays influence-t-elle le système d'éducation musicale du pays?
- 4) Comment l'expérience musicale extra-scolaire<sup>3</sup> des élèves est-elle prise en considération dans le système d'éducation musicale du pays?

---

<sup>1</sup> Par domaine d'études, nous entendons par exemple l'étude de la tradition musicale classique occidentale, l'étude du solfège, le chant, les activités pratiques.

<sup>2</sup> Nous considérons que la tradition musicale peut être folklorique, classique ou comprendre des musiques actuelles suivant les pays.

<sup>3</sup> L'expérience musicale des élèves peut concerner l'écoute et la pratique des musiques actuelles, mais également l'expérience des musiques traditionnelles.

Présentons maintenant les points d'intérêt que nous avons pu déterminer pour chaque pays ainsi que les résultats par pays.

- La Suède :

L'étude du curriculum de ce pays s'est révélée très intéressante puisque nous avons pu y observer un plan d'études complet et exigeant. En effet, nous avons pu y percevoir une grande prise en compte des musiques actuelles, ainsi qu'un accent important mis sur la pratique d'instruments de musique tels que le piano, la batterie et la guitare. De plus, le côté créatif est également mis en avant, tout comme une réflexion à stimuler chez les élèves par rapport aux musiques qu'ils écoutent. Nous avons également pu établir que dans la pratique concrète des cours d'éducation musicale, la création de groupes d'élèves s'exerçant à jouer des musiques pop-rock semble s'être généralisée et que les autres contenus du plan d'études sont peu pratiqués. Nous avons pensé que cette forme d'éducation musicale qui prend en compte les musiques appréciées des élèves et écoutées par ces derniers en dehors des cours semble avoir été permise en raison de la politique éducative suédoise qui accorde beaucoup de place aux besoins et au bien-être des élèves, tout comme à la responsabilisation des élèves qui doivent participer à l'élaboration des programmes d'études.

- L'Estonie :

Le premier constat que nous pouvons effectuer concernant l'éducation en Estonie est qu'une des valeurs fondamentales que l'école doit développer dans ce pays concerne la préservation de son identité culturelle grâce, notamment, à la transmission aux nouvelles générations des traditions estoniennes. L'éducation musicale sera donc directement influencée par ce principe et apportera sa contribution à son développement par le biais de la transmission des traditions musicales du pays aux élèves. Concrètement, les traditions musicales qui vont être transmises aux élèves seront la pratique et la connaissance de la musique folklorique, ainsi que la pratique chorale. En effet, le chant choral est très bien représenté dans l'éducation musicale estonienne : le curriculum oblige d'ailleurs tous les élèves à participer à la chorale de l'école pendant toute leur scolarité obligatoire pour qu'ils découvrent tous l'expérience chorale. Un autre point peu courant que nous avons pu observer et qui reste certainement également lié à la volonté de transmission de l'identité culturelle, concerne les sorties éducatives imposées par le plan d'études et devant permettre aux élèves d'apprécier et de découvrir les lieux culturels du pays.

- Le Japon :

L'étude du système éducatif de ce pays s'est également révélée intéressante car le système éducatif japonais est aujourd'hui souvent critiqué, les performances des élèves ayant baissé ces dernières années. Dans le but d'augmenter les performances des élèves à l'école, plusieurs réformes du système éducatif japonais ont été initiées ces dernières années et ont pour résultat d'augmenter le soutien et les dotations horaires des branches principales, au détriment, notamment des branches artistiques. Néanmoins, nous avons également pu relever que pour des raisons spécifiques à l'organisation du système éducatif japonais et à sa culture scolaire, la musique est, malgré les réductions de sa dotation horaire, toujours bien représentée au sein des écoles. En effet, la structure particulière de l'école japonaise permet à tous les élèves qui le souhaitent de pratiquer la musique dans des activités parascolaires (dans les clubs). Nous avons également pu remarquer que si, par le passé, l'éducation musicale avait été réalisée uniquement en fonction de la tradition musicale occidentale, les deux traditions se partagent maintenant le plan d'études et la musique traditionnelle japonaise est réellement bien intégrée dans le plan d'études.

- La Côte d'Ivoire :

Après les conflits qui ont frappé la Côte d'Ivoire durant la dernière décennie, le système éducatif de ce pays est actuellement en reconstruction et comprend un nouveau plan d'études en vigueur depuis la rentrée 2012. Ce nouveau plan d'études est réalisé suivant une Approche par les Compétences. Cette approche veut que les connaissances apprises par les élèves soient toujours reliées à leur environnement afin qu'elles aient un sens pour ces derniers. Pour l'éducation musicale, cette nouvelle orientation du curriculum est très intéressante car elle permet d'intégrer l'environnement musical des apprenants dans les cours, c'est-à-dire les musiques traditionnelles. De plus, cette approche permet également un enseignement qui nécessite peu d'investissements en infrastructures et en matériel puisque les élèves doivent par exemple apporter ou fabriquer en classe des instruments qu'ils connaissent et qu'ils ont à disposition dans leur communauté. Cette nouvelle approche élaborée depuis le recadrage des programmes éducatifs et qui demande de prendre en compte l'environnement de l'élève va de fait amener l'éducation musicale ivoirienne à prendre en compte les traditions musicales africaines ainsi que les expériences musicales extra-scolaires que les élèves vivent dans leur communauté. Les traditions musicales africaines, comme nous l'avons vu, se partagent donc maintenant l'éducation musicale ivoirienne avec les méthodes occidentales.

Comme synthèse, mentionnons les résultats obtenus par rapport à notre question de recherche principale concernant les déterminants influençant un système d'éducation musicale. Ainsi, concernant les pays étudiés, nous avons pu tirer deux conclusions. La première est que les programmes d'études contiennent tous des domaines d'études communs comme le chant, la pratique d'instruments, ainsi que des connaissances concernant leurs caractéristiques, des notions de solfège (exercées souvent au travers des deux domaines précédents et qui consistent notamment à connaître les notes et les rythmes). La deuxième est que ces domaines d'études communs sont utilisés et intégrés dans les programmes de chaque pays de manière différente et cela permet à chacun des systèmes étudiés de comprendre des spécificités en matière d'éducation musicale. De plus, ces différentes orientations, prises par les quatre systèmes d'éducation musicale, ont été permises ou réalisées en raison des valeurs, des buts, des besoins ou des caractéristiques présents dans les systèmes éducatifs. Ainsi, nous avons vu que les Suédois cherchent à prendre en considération les intérêts personnels des élèves. Ce principe a certainement orienté la forme actuelle de l'éducation musicale suédoise tournée essentiellement vers les musiques actuelles appréciées des élèves. En Estonie, l'éducation musicale est essentiellement basée sur une des valeurs fondamentales de l'éducation : la préservation et la transmission des traditions culturelles du pays. Le Japon, soucieux de maintenir un niveau de performance élevé des élèves, s'oriente vers une politique éducative peu favorable aux branches artistiques. Néanmoins, en raison de la structure du système scolaire, les élèves qui le souhaitent peuvent prendre des cours de musique durant les heures réservées aux clubs. Finalement, l'éducation musicale ivoirienne est liée aux caractéristiques et aux besoins du pays et de ses habitants puisque des paroles de chants sont imaginées dans le but d'éduquer les élèves et leur famille. D'autre part, lors de l'élaboration des programmes, l'environnement des élèves ivoiriens (en l'occurrence, l'environnement musical) doit être pris en compte afin de contextualiser les apprentissages et de montrer leur utilité à la communauté.